

FINANCE



Finance \ Acteurs

L'éthique de la finance islamique

Mesures fiscales, opérations de communication, création de diplôme spécialisé... La France ouvre ses portes à la finance islamique. Les valeurs éthiques de ces instruments financiers qui respectent la loi coranique sont mis en avant pour valoriser une source d'investissement potentielle de 100 milliards d'euros en France d'ici 2020. Une aubaine alors que le système financier doit se refaire une crédibilité.

Une nouvelle forme de finance éthique ferait-elle son entrée en France en 2009 ? La finance islamique, implantée historiquement dans les pays du Golfe persique, présente en Grande-Bretagne depuis quatre ans, attire aujourd'hui les convoitises du marché financier français (cf. encadré). Elle représente 700 milliards de dollars et draine les fonds de musulmans désireux d'investir ou épargner dans le respect des préceptes de l'Islam. La finance islamique « *se caractérise avant tout par une dimension éthique* », expliquait Anouar Hassoune, vice-président de l'agence de notation Moody's, dans un rapport d'information de la commission des finances du Sénat (mai 2008). La Charia édicte cinq grands principes qui encadrent le rapport des musulmans à l'argent : prohibition de l'intérêt, de l'incertitude (aléa, terme du contrat) et du hasard (autrement dit la spéculation), obligation d'adosser tout placement à un actif réel, principe du partage des profits et pertes entre le prêteur et l'emprunteur.

Tout comme la doctrine catholique proscrivait l'intérêt (depuis 1830, distinction est faite entre usure et intérêt), l'Islam rejette le commerce de l'argent qui doit garder son rôle d'unité de valeur et de monnaie d'échange. Bien sûr, la rémunération d'un placement est envisagée d'une autre manière : « *la finance islamique reste un business qui tient compte des potentialités de rentabilité. Elle vient se greffer à la finance conventionnelle avec un filtrage* (interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, du hasard...) qui tente de l'assainir », explique Ibrahim Cekici, co-responsable du tout nouveau diplôme en finance islamique de l'Ecole de management de Strasbourg.

LA FRANCE VEUT ACCUEILLIR LA FINANCE ISLAMIQUE.

Pouvoirs publics et les financiers ont accéléré le mouvement, fin 2008, pour séduire les investisseurs islamiques qui, jusque-là, n'avaient que Londres en Europe, pour investir. L'enjeu : attirer une part des importantes liquidités du Golfe persique mais aussi de pays comme la Malaisie sur le marché financier français. La finance islamique représente 700 milliards de dollars d'encours dans le monde aujourd'hui ; elle « *pourrait dépasser les 1000 milliards de dollars à la fin de l'année* », selon Ibrahim Cekici.

L'interdiction de l'intérêt prend son sens éthique lorsqu'il est associé aux principes de partage des pertes et profits (la rémunération est fonction du résultat économique du placement) et de connexion à un actif réel (le prêt ou l'investissement doit servir à créer de l'activité et de la richesse). Le

rendement d'un placement n'est alors pas le fait du simple temps qui passe, mais correspond à la rémunération du service d'intermédiation bancaire associée à une activité économique réelle dont le risque est partagé entre le prêteur et l'emprunteur.

Cette connexion à l'économie réelle permet d'avancer, selon Ibrahim Cekici, que « *la finance islamique n'a pas participé aux causes de la crise financière. Car le crédit à intérêt hypothécaire risqué est interdit et les produits dérivés (subprimes, titrisation de créance) sont entachés d'incertitude, l'actif sous-jacent étant un package de crédits revendus sur le marché. Or un principe de l'islam dit : on ne vend pas ce qu'on ne possède pas* ».

Contrôle et audit

Tout comme dans la finance éthique chrétienne, des critères d'exclusion sont appliqués aux investissements islamiques. La liste est variable mais on y retrouve obligatoirement l'alcool, les armes, les jeux de hasard et la filière porcine.

Par ailleurs, la finance islamique organise le contrôle des produits dits « charia compatible ». Chaque banque islamique est dotée d'un conseil de la Charia composé de personnalités indépendantes (juristes, économistes spécialisés) qui rend des avis sur les produits mis sur le marché. Des audits internes et externes réguliers se chargent de valider le respect des principes islamiques. Dans le cas où une présomption de genèse d'intérêt est détectée, des dispositifs de « purification » sont organisés sous la forme de donation aux pauvres.

La finance islamique n'a attiré que quelques gouttes de l'océan des liquidités des pays du Golfe. Mais son taux de croissance observé de 15 % annuel engage les places financières européennes et notamment la France à faciliter la compatibilité des placements hexagonaux avec les règles de cette finance, qui a l'avantage de proposer des gardes-fous au système financier actuel.

Philippe Chibani-Jacquot
Mis en ligne le : 30/01/2009
© 2008 Novethic - Tous droits réservés